

Image not found or type unknown



Validite indemnite compensatoire

Par **ournazel**, le **08/07/2010** à **09:29**

Bonjour,

Je suis divorce depuis 1994. En 1999 j ai ete condamne a une prestation compensatoire (avant la reforme). Mon ex femme n a jamais rien demande. Est ce que cette prestation est toujours valable ou y a t il une date limite pour la faire executer.

Merci d avance de votre reponse.